PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 16e jour du mois de juin 2026 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Benoit Drouin, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Audrey Charron-Brosseau, et Édith Sigouin.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Période de questions

4. Suivi et adoption du procès-verbal
- 4.1 Séance ordinaire du 19 mai 2026.

5. Mot du maire et des conseillers

6. Administration
- 6.1 Ratification des déboursés;
- 6.2 Offre de services caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et tests d'air dans le bâtiment situé au 206, rue Principale;
- 6.3 Approbation des demandes de changement PM-01 et PM-02 pour les travaux au 206, rue Principale;
- 6.4 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière;
- 6.5 Demande de moratoire sur la fermeture du service de l'éducation aux adultes à Mont-Tremblant;
- 6.6 Acquisition de licences Munys;
- 6.7 Autorisation de participation à la plateforme partagée ID.CONCERTO avec la Municipalité de Montcalm;
- 6.8 Fourniture d'un local pour l'exploitation d'un service de garde éducatif;
- 6.9 Engagement de Madame Johanne Edouard en tant que greffière.

7. Sécurité publique

8. Transport (travaux publics)
- 8.1 Engagement de Monsieur Vincent Paradis en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre;

8.2 Engagement de Monsieur Marc-André Hugron en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre;
8.3 Offre de services - réparations de la sableuse;
8.4 Autorisation pour l'achat d'un conteneur d'entreposage;
8.5 Offre de services – implantation de la méthode SMI pour la planification pour les travaux publics avec la Municipalité de Montcalm;
8.6 Demande de carte de flotte Esso et mobil;
8.7 Travaux de pavage chemin du Lac-à-la-Loutre.

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

10. Santé et bien-être

11. Urbanisme, Environnement et Développement
11.1 Demande de dérogation mineure 269-275, rue Principale;
11.2 Renumérotation des adresses civiques des chemins du Lac-à-la-Loutre et de la Rouge;
11.3 Nomination de membres – comité consultatif d'urbanisme (CCU).

12. Loisirs et Culture
12.1 Demande de subvention du comité des Loisirs / célébration de la Fête nationale du Québec le 20 juin 2026;
12.2 Révision du salaire de la technicienne en loisirs, administration et communication.

13. Varia
13.1 Dépôt des statistiques de la bibliothèque Serge-Bouchard.

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 116-26

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout du point 13.1 au varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 117-26

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 99-26 à 115-26 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 118-26

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12468 à 12472 inclusivement au 16/06/2026 pour un montant de 20 511.35 $, des comptes à payer chèques numéro 12473 à 12477 inclusivement au 16/06/2026 au montant de 1 278.65 $, des salaires payés numéro 501832 à 501861 inclusivement pour un montant de 33 764.21 $, des prélèvements payés numéro 1316 à 1342 inclusivement pour un montant de 172 973.63 $ ainsi que des prélèvements à payer numéro 1343 à 1355 inclusivement pour un montant de 13 933.25 $.

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12468	Sauvageau Marc	Spectacle " Sur les traces du roi du Nord" 7 juin 2026	1 457.67 $
12469	La Fabrique de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci	Location église 7 juin 2026	150.00 $
12470	Loisirs Laurentides	Adhésion 2026-2027	92.87 $
12471	Revêtements Tennis Sud-Ouest	Pose revêtement acrylique - terrain tennis	17 131.28 $
12472	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juin 2026	1 679.53 $
TOTAUX CHÈQUES			**20 511.35 $**
501832 - 501861	Employés	Salaires mai 2026	33 764.21 $
1316	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective mai 2026	3 885.92 $
1317	Postes Canada	Avis ébullition préventif 13-05-2026	35.18 $
1318	Bélanger Angélique	Frais de déplacement Remb. achat - agenda	153.46 $
1319	Bell Mobilité	Cellulaires mai 2026	126.80 $
1320	Eurofins Environex	Analyses d'eau mai 2026	243.76 $
1321	Groupe CLR - Excelradio inc.	Temps d'antenne radios - juin 2026	185.92 $
1322	Groupe Central	Système d'alarme garage du 01/06/26 au 31/05/27	419.66 $
1323	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville mai 2026	1 600.45 $
1324	Ministère du Revenu du Québec	DAS mai 2026	13 469.43 $
1325	Ministre des Finances	Services sûreté du Québec 2026 - 1er versement (1/2)	51 623.00 $
1326	PFD Avocats	Services juridiques - contestation d'évaluation TAQ	1 225.75 $
1327	Receveur Général du Canada	DAS mai 2026	3 563.72 $

1328	Receveur Général du Canada	DAS mai 2026	879.51 $
1329	St-Amand Gilles	Remb. achat - télécommande pour projecteur	17.23 $
1330	Telus Health (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention mai 2026	267.15 $
1331	Ville de Mont-Tremblant	Quote-part 2026 - service premiers répondants - 9 238.23 $ Quote-part 2026 - service incendie - 3è vers. 22 611.25 $ (3/4)	31 849.48 $
1332	Maxime Bétournay	Frais de déplacement	30.66 $
1333	Cogeco	Internet du 28/05/26 au 27/06/26	83.88 $
1334	Équipe Laurence	Service ingénierie - Préparation plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	1 457.88 $
1335	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux mai 2026	329.20 $
1336	Hydro-Québec	Électricité station de lavage	30.65 $
1337	JOMACO inc.	Travaux 206, rue Principale - décompte #1	4 620.09 $
1338	MRC des Laurentides	Quote-part 2026 annexe A - 2è vers. 32 936 $ (2/2) Quote-part 2026 annexe B - 2è vers. 23 484 $ (2/3)	56 420.00 $
1339	Postes Canada	Levée de l'avis ébullition préventif 21-05-2026	35.18 $
1340	St-Amand Gilles	Remb. achat - frais de repas (artistes spectacle 7 juin 2026)	35.94 $
1341	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale mai 2026	258.69 $
1342	Postes Canada	Publicité spectacle 7 juin 2026 - Huberdeau/Montcalm	125.04 $
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			**206 737.84 $**
TOTAL			**227 249.19 $**

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	**Payé à**	**détails**	**Montant**
12473	Centre du Camion Mont-Laurier	Filtre	182.51 $
12474	Plomberie Roger Labonté inc.	Bubbler fontaine	91.98 $
12475	Trophées Gravures Expert	Plaquettes Remplacement chèque expiré # 12374 - 141.31 $	209.73 $
12476	Vitrerie Pilon	Remplacer Thermos de porte	599.03 $
12477	Vitro Plus Ziebart Mont-Tremblant	Antirouille	195.40 $
TOTAUX CHÈQUES			**1 278.65 $**
1343	Brébeuf Mécanique de procédé inc.	Réparer fuites système chloration, raccords de chloration	1 360.73 $
1344	Librairie Carpe Diem	Livres, jeux de société, certificats-cadeaux	1 851.73 $
1345	Imprimerie Léonard inc.	Bannière centenaire Huberdeau Alupanel - heures d'ouverture écocentre Autocollants - interdiction de fumer	424.26 $
1346	Lacasse Machinerie inc.	Ensemble de boyaux avec valve	862.31 $
1347	Matériaux SMB inc.	Réduits, bagues, mamelons, grille fonte, peinture tremclad, vis, apprêt, disques lamelle métal , ruban peintre, asphalte froide	1 972.65 $
1348	PFD Avocats	Services juridiques - vente pour taxes 2025 état de collocation lot 6 214 442	1 545.91 $
1349	Pièces d'Auto P.B. Gareau	Oxygène, filtre à air, filtres à huile, huile, lumière, connecteurs, lubrifiant, gants, diluant-laque, gasket essieu, seal, garde-boue, pièces freins, locatio annuelle cylindres, boyau laveuse à pression, paire de chandelles	2 628.78 $
1350	Pompage Sanitaire 2000	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	396.66 $
1351	Précision S.T. inc.	Remplacer seal de roue arrière droit - 10 roues	776.20 $
1352	Promotions Innov	Épinglettes Huberdeau 1926-2026	769.18 $

1353	Purolator inc.	Frais de transport	10.58 $
1354	Visa Desjardins	Courrier recommandé, café, crème à café, boulons, écrous, chiffons, clé 9/16, disques à découper	270.74 $
1355	Gilbert P. Miller & Fils ltée.	Niveleuse 29/05, 01/06	1 063.52 $
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			**13 933.25 $**
TOTAL			**15 211.90 $**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

_____

Karine Maurice-Trudel,
Adjointe administrative.

RÉSOLUTION 119-26

6.2 OFFRE DE SERVICES CARACTÉRISATION DE MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE ET TEST D'AIR DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux au 206, rue Principale a avisé la municipalité de la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la caractérisation de ces matériaux afin de respecter les exigences réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail;

ATTENDU QU'il est également recommandé de réaliser des tests d'air afin d'évaluer la présence éventuelle de fibres d'amiante dans l'environnement du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil accepte l'offre de services #3160 de Sakilab inc. pour la réalisation de la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que des tests d'air au bâtiment situé au 206, rue Principale, pour un montant de 2 958.31$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 120-26

6.3 APPROBATION DES DEMANDES DE CHANGEMENT PM-01 ET PM-02 POUR LES TRAVAUX AU 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE des travaux ont été autorisés conformément au devis et aux plans approuvés;

ATTENDU QUE certaines modifications relatives aux matériaux s'avèrent nécessaires;

ATTENDU QUE les demandes de changement ont été analysées et que les coûts, impacts et justifications ont été jugés acceptables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil approuve les demandes de changement PM-01 et PM-02 transmises par Jomaco inc. relatives aux travaux au 206, rue Principale.

Demande de changement PM-01 Remplacement distributeur de papier hygiénique	(46.51 $)
Demande de changement PM-02 Fourniture et installation d'un revêtement d'imitation tapis en remplacement du revêtement de plancher souple	3 396.76 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 121-26

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit présenter lors d'une séance ordinaire les faits saillants du rapport financier 2025;

CONSIDÉRANT ces mêmes dispositions, le conseil doit établir les modalités de diffusion du rapport sur le territoire de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme la présentation par le maire des faits saillants du rapport financier 2025 et détermine que celui-ci sera distribué sur le territoire de la municipalité via un envoi par la poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 122-26

6.5 DEMANDE DE MORATOIRE SUR LA FERMETURE DU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES À MONT-TREMBLANT

ATTENDU QUE le centre de service scolaire a décidé de fermer l'offre de service de l'éducation des adultes actuellement à Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE les étudiants devront dorénavant se déplacer vers Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE l'école des adultes représente la bouée de sauvetage du secteur jeune lorsqu'il y a décrochage scolaire et que c'est l'éducation des adultes qui prend le relais pour récupérer les étudiants et leur offrir le soutien nécessaire à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires;

ATTENDU QUE l'offre de service de l'éducation des adultes représente une porte de sortie, une deuxième chance et souvent un dernier filet de sécurité pour plusieurs élèves vulnérables;

ATTENDU QUE le service de l'éducation des adultes actuellement à Mont-Tremblant dessert en partie le secteur ouest de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour un élève d'Huberdeau il s'agit de faire en moyenne 100 km par jour;

ATTENDU QUE le décrochage coûtera toujours plus cher à notre société que d'investir dans la réussite de ceux qui ont le courage de retourner aux études;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De demander au centre de service scolaire des Laurentides de faire un moratoire sur la fermeture du centre de Mont-Tremblant afin de réévaluer les besoins réels du milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 123-26

6.6 ACQUISITION DE LICENCES MUNYS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite se doter d'outils technologiques performants afin d'assurer une gestion municipale efficace, conforme et structurée;

ATTENDU QUE l'application Munys par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) constitue un tableau de bord complet en gestion municipale;

ATTENDU QUE cette plateforme est exclusive aux membres de l'ADMQ et vise à améliorer l'efficacité, la planification et la conformité des opérations municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau désire acquérir quatre (4) licences Munys pour les postes de direction, le greffe et l'administration;

ATTENDU QUE les coûts associés sont les suivants :

- Frais d'activation de 405 $ par licence, pour un total de 1 620 $, taxes en sus;
- Frais annuels pour les années subséquentes de 325 $ par licence, pour un total de 1 300 $ par année, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu:

Que le conseil autorise l'acquisition de quatre (4) licences Munys au coût de 1 620 $, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 124-26

6.7 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA PLATEFORME PARTAGÉE ID.CONCERTO AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite moderniser la gestion de ses comités et de son conseil municipal par l'implantation d'une plateforme numérique favorisant un virage sans papier, flexible et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des coûts démontre que l'acquisition d'une plateforme exclusive et autonome pour la seule Municipalité d'Huberdeau représenterait un coût de 5 788 $ du 1er juillet au 28 février 2027, suivi d'une récurrence annuelle de 4 362 $ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm dispose déjà de la plateforme ID.CONCERTO (développée par ID.SIDE) et qu'un rehaussement de celle-ci permet d'accueillir jusqu'à 25 utilisateurs et 10 comités, répondant ainsi parfaitement aux besoins combinés des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la tarification globale pour ce forfait partagé s'élève à 5 402 $ plus taxes par année (Tarification indexée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, calculé selon la moyenne de l'IPC pour la période de juillet à juin et autres facteurs économiques);

CONSIDÉRANT QUE le partage de cette infrastructure avec la Municipalité de Montcalm permet à la Municipalité d'Huberdeau de réaliser d'importantes économies budgétaires en ne payant que la moitié (50 %) des coûts récurrents au prorata de l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE cette formule de partenariat intermunicipal s'inscrit dans une vision d'optimisation des deniers publics et des ressources administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

D'autoriser la participation de la Municipalité d'Huberdeau à l'utilisation partagée de la plateforme de gestion des comités ID.CONCERTO détenue et gérée par la Municipalité de Montcalm;

D'approuver le partage des coûts au prorata de l'utilisation avec la Municipalité de Montcalm, fixant la quote-part annuelle de la Municipalité d'Huberdeau à 50 % du coût global (5 402 $), soit un montant de 2 701 $ plus taxes par année (Tarification indexée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, calculé selon la moyenne de l'IPC pour la période de juillet à juin et autres facteurs économiques);

D'autoriser le paiement annuel à la Municipalité de Montcalm de ladite quote-part sur réception d'une facture officielle ou d'un avis de répartition de coûts.

D'autoriser le maire et directeur général à signer tout document, entente ou accord intermunicipal nécessaire pour officialiser ce partage de services et sceller les modalités d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseiller (ères).

RÉSOLUTION 125-26

6.8 FOURNITURE D'UN LOCAL POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite favoriser l'accès à des services de garde éducatifs en réponse aux besoins des familles de son territoire;

ATTENDU QUE deux intervenantes ont manifesté leur intérêt à exploiter un service de garde éducatif dans un local de la maison des jeunes appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE la maison des jeunes constitue un espace pouvant être adapté afin de permettre la tenue d'activités de garde sécuritaires et conformes aux exigences applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau est disposée à effectuer des travaux d'aménagement estimés à 12 500 $ afin de rendre les lieux adéquats pour cet usage;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un loyer mensuel de 600 $ pour l'occupation des lieux;

ATTENDU QUE cette initiative contribue au maintien et à l'amélioration de l'attractivité résidentielle de la Municipalité ainsi qu'au soutien aux familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

D'autoriser la location d'un local de la maison des jeunes à deux intervenantes, Madame Océanne Godard et Madame Cassy Plouffe, pour l'exploitation d'un service de garde éducatif;

D'autoriser la conclusion d'un bail ou d'une entente d'occupation fixant un loyer mensuel de 600 $, selon les modalités à être déterminées par la direction générale;

D'autoriser une dépense maximale de 12 500 $ pour la réalisation de travaux d'aménagement nécessaires à l'adaptation du local conditionnelle à la signature du bail pour une période de 24 mois;

De mandater la direction générale à négocier et signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation de la présente résolution;

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 126-26

6.9 ENGAGEMENT DE MADAME JOHANNE EDOUARD EN TANT QUE GREFFIÈRE

ATTENDU QUE les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm désirent partager les services d'une greffière;

ATTENDU QU'une entente de partage a été convenue et que la Municipalité d'Huberdeau a été désignée comme étant l'employeur de la greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme l'engagement de Madame Johanne Edouard en tant que greffière à compter du 6 juillet 2026 au taux horaire de 40.00 $ l'heure pour un travail de 35 heures semaines et d'autoriser le directeur général / greffier-trésorier Monsieur Michael Doyle à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 127-26

8.1 ENGAGEMENT DE MONSIEUR VINCENT PARADIS EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée afin de pourvoir le poste vacant de chauffeur/opérateur/manœuvre;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Vincent Paradis a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme l'engagement de Monsieur Vincent Paradis en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre à compter du 8 juin 2026 au taux horaire de 27.00 $ l'heure pour un travail de 40 heures semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 128-26

8.2 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ HUGRON EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE

ATTENDU QUE les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm désirent partager les services d'un chauffeur/opérateur/manœuvre;

ATTENDU QU'une entente de partage a été convenue et que la Municipalité d'Huberdeau a été désignée comme étant l'employeur du chauffeur/opérateur/manœuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le conseil confirme l'engagement de Monsieur Marc-André Hugron en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre à compter du 15 juin 2026 au taux horaire de 27.00 $ l'heure pour un travail de 40 heures semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 129-26

8.3 OFFRE DE SERVICES – RÉPARATIONS DE LA SABLEUSE

ATTENDU QUE la sableuse nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement et la poursuite des opérations;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs pour effectuer les réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services de C-FAB au montant de 19 407.18 $ taxes incluses pour effectuer les réparations sur la sableuse est retenue, celle-ci étant la plus basse.

Fournisseur	**Montant taxes incluses**
C-FAB	19 407.18 $
Machineries Forget inc.	23 014.15 $

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 130-26

8.4 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN CONTENEUR POUR L'ENTREPOSAGE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a besoin d'espace supplémentaire pour l'entreposage sécuritaire de matériel, d'équipements et de fournitures municipales;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un conteneur d'entreposage constitue une solution pratique et économique pour répondre à ce besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que le conseil autorise l'achat d'un conteneur pour l'entreposage selon la soumission # 260156 de Conteneur GSA reçue le 10 juin 2026 au montant de 10 060.32 $ taxes incluses.

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 131-26

8.5 OFFRE DE SERVICES – IMPLANTATION DE LA MÉTHODE SMI POUR LA PLANIFICATION DES TRAVAUX PUBLICS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

ATTENDU QUE les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm souhaitent améliorer la planification, le suivi et la gestion de ses activités liées aux travaux publics;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un outil spécialisé permettra d'optimiser la gestion des interventions et des ressources;

ATTENDU QUE les municipalités d'Huberdeau et de Montcalm ont convenu de partager à parts égales les coûts reliés à l'acquisition, à l'implantation et à l'utilisation de cet outil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil accepte l'offre de services # 260601B de SMI Performance pour la fourniture et l'implantation d'un outil de planification des travaux publics en coopération avec la Municipalité de Montcalm au coût de 15 750 $ + autres frais (hébergement, frais de repas, temps de transport et frais de déplacement) taxes en sus.

Que les coûts associés à ce projet soient partagés à raison de 50 % par la Municipalité d'Huberdeau et de 50 % par la Municipalité de Montcalm;

Que Monsieur Michael Doyle directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 132-26

8.6 DEMANDE DE CARTE DE FLOTTE ESSO ET MOBIL

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau souhaite favoriser l'achat local et soutenir les entreprises offrant des services sur son territoire;

ATTENDU QUE la présence d'une station-service Esso à Huberdeau permet à la Municipalité de répondre à ses besoins opérationnels tout en contribuant à l'activité économique locale;

ATTENDU QU'il est opportun d'obtenir des cartes de flotte Esso et Mobil afin de simplifier la gestion des achats de carburant et de soutenir les commerces locaux lorsque possible;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise Monsieur Michael Doyle directeur général et greffier trésorier à présenter une demande de carte de flotte Esso et Mobil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 133-26

8.7 TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QU'à la suite du remplacement d'un ponceau des travaux de pavage sont requis sur la section située entre le 371 et 381 chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 3 fournisseurs pour la préparation et l'asphaltage sur une superficie de 532 m^2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que l'offre de services reçue de Pavage Mont-Tremblant # 2026-116 au montant de 24 662.14 $ taxes incluses est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

Fournisseurs	**Montant taxes incluses**
Pavage Mont-Tremblant inc.	24 662.14 $
Le Roy du Pavage et Fils inc.	29 923.39 $
Pavage Jérômien inc.	35 901.17 $

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 134-26

11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 269-275, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 269-275, rue Principale a déposé une demande de certificat d'autorisation pour notamment l'installation de deux thermopompes dans la cour avant de son bâtiment principal comportant 4 logements et que ces thermopompes seraient localisées à moins de 2 mètres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.2.1.1 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur ne permet pas l'installation d'une thermopompe dans la cour avant d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.2.3 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur exige qu'un espace minimum de 2 mètres doit demeurer libre entre un accessoire et tout bâtiment principal ou complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent qu'il n'y aurait pas d'atteinte à la jouissance ni au bien-être des propriétaires voisins, notamment en raison du bruit, compte tenu de l'éloignement des propriétés résidentielles voisines et des usages commerciaux exercés dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent que la demande de dérogation mineure n'est pas susceptible de causer un risque pour la sécurité et la santé publique ni pour la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les thermopompes seront dissimulées sous les galeries existantes et que les conduites seront aussi dissimulées sous un panneau décoratif installé sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence réglementaire municipale imposant une distance minimale de 2 mètres entre une thermopompe et le mur du bâtiment principal apparaît incohérente et non applicable dans la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure telle que présentée, soit de permettre l'installation de deux thermopompes dans la cour avant du bâtiment principal localisé au 269-275, rue Principale à Huberdeau et que ces deux thermopompes puissent être localisées à moins de 2 mètres du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 135-26

11.2 RENUMÉROTATION DES ADRESSES CIVIQUES DES CHEMINS DU LAC-À-LA-LOUTRE ET DE LA ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau est responsable de l'attribution et de la gestion des numéros civiques sur son territoire;

ATTENDU QUE la numérotation civique actuelle sur le chemin du Lac-à-la-Loutre et sur le chemin de la Rouge ne permet plus l'attribution adéquate de nouveaux numéros civiques pour les constructions futures;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une réorganisation complète de la numérotation civique afin d'assurer une gestion cohérente et sécuritaire des adresses municipales;

ATTENDU QUE cette renumérotation facilitera notamment les interventions des services d'urgence, la livraison postale ainsi que l'identification des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil municipal autorise la renumérotation complète des adresses civiques sur les chemins du Lac-à-la-Loutre et de la Rouge selon les tableaux faisant partie de la présente résolution;

Que la Municipalité transmette cette décision à *Postes Canada* afin de procéder aux ajustements administratifs requis;

Que les propriétaires concernés soient avisés par courrier des changements apportés à leur adresse civique respective;

Et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

NUMÉRO CIVIQUE EXISTANT (LAC-À-LA-LOUTRE)	NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE (LAC-À-LA-LOUTRE)
110	**140**
115	**149**
116	**154**
130	**172**
131	**189**
135	**193**
136	**190**
142	**196**
144	**202**
146	**208**
150	**214**
152	**220**
154	**226**
160	**244**
162	**250**
164	**256**
170	**274**
171-173	**283-285**
174	**292**
175	**295**
178	**304**
181	**307**
182-184	**310-312**
186	**316**
190	**326**
191-193	**337-339**
192	**330**
196	**342**
200	**354**
202	**360**
204	**366**
206	**372**
210	**390**
210A	**384**
212	**396**
213	**401**
220	**412**

226	**424**
228	**428**
236	**444**
240	**448**
245	**447**
247	**453**
250A	**460**
250B	**462**
250C	**464**
250D	**466**
251	**477**
252	**478**
254	**484**
255	**491**
256	**490**
257	**495**
259	**517**
266	**516**
272	**544**
274	**548**
280	**560**
284	**572**
286	**578**
290	**584**
291	**603**
292	**590**
293	**611**
294	**606**
295	**617**
296	**622**
297	**629**
298	**636**
300	**642**
301-301A	**647-649**
302	**654**
303	**665**
305	**675**
308	**688**
312	**698**
318	**720**
320-320A	**726-728**
321	**731**
322	**732**
323	**735**
327	**745**
331	**751**
334	**760**
335	**763**
354	**794**
355	**809**
358	**818**
363	**823**
371	**841**
381	**861**
391	**881**
395	**895**

NUMÉRO CIVIQUE EXISTANT	**NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE**

(CHEMIN DE LA ROUGE)	(CHEMIN DE LA ROUGE)
130-130A	**140-142**
131	**153**
132	**146**
141	**207**
142	**192**
150	**228**
152	**234**
156	**240**
160-162	**246-248**
161	**251**
165	**273**
169	**285**
170	**294**
171	**291**
172	**300**
174	**306**
177	**327**
181	**347**
185	**383**
197	**391**
199	**397**
201	**401**
207	**407**
209	**415**
211	**419**
212	**422**
213	**425**
214	**428**
215	**433**
216	**440**
217	**437**
218	**472**
219A	**465**
219	**481**
223	**501-511**
224	**508**
229	**525**
231	**531**
233	**543**
235	**555**
236	**562**
237	**567**
238	**576**
239	**579**
241	**591**
258	**616**
259-269	**611-657**
260	**622**
261	**627**
263	**633**
266	**648**
266A (maisonnette en bordure de Rivière)	**652**
268	**654**
280	**672**
281	**667**
285	**685**
290	**724**
291	**721**

293	**727**
302	**742**
305	**765**
311	**777**
316	**786**
322	**798**
327	**805**
328	**810**
330	**780**
331	**837**
352-354	**860-862**
361	**877**
367	**885**
377-379	**893-895**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 136-26

11.3 NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Boivin a avisé la municipalité qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être conforme au règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme, la nomination d'un nouveau membre est requise;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été fait et que Monsieur Martin Lanthier et Monsieur Guillaume Demers ont signifié leur intérêt à devenir membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que les candidatures de Monsieur Martin Lanthier et Monsieur Guillaume Demers comme membre du comité consultatif d'urbanisme sont acceptées.

Le conseil tient à remercier Monsieur Simon Boivin pour son temps, son implication ainsi que sa contribution en tant que citoyen à la vie municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 137-26

12.1 DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES LOISIRS / CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC LE 20 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une demande de soutien financier de 5 000 $ dans le cadre de la *politique de soutien aux organismes, regroupement et aux individus du milieu* de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de soutenir ce comité en regard à ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'un montant de 5 000 $ est accordé pour l'année 2026 au Comité des Loisirs d'Huberdeau afin de les supporter dans l'organisation de la fête nationale du Québec qui aura lieu le 20 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-26

12.2 RÉVISION DU SALAIRE DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS, ADMINISTRATION ET COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT QUE Madame Angélique Bélanger technicienne en loisirs, administration et communication est à l'emploi depuis le 25 juin 2024 et que la municipalité est très satisfaite de son rendement;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de la technicienne en loisirs, administration et communication s'amplifient année après année et que les taux horaires des postes similaires dans les municipalités avoisinantes sont supérieurs au taux horaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE Madame Angélique Bélanger technicienne en loisirs, administration et communication a demandé une révision de salaire à la direction générale le 4 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

D'ajuster le salaire de Madame Angélique Bélanger technicienne en loisirs, administration et communication à 31.00 $ de l'heure pour être équitable et compétitif et ce rétroactif au 19 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

13.1 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE SERGE-BOUCHARD

Monsieur le conseiller Maxime Bétournay procède au dépôt des statistiques de la bibliothèque Serge-Bouchard.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 139-26

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De clore la séance ordinaire du 16 juin 2026, il est 20h18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

_____
Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Benoit Chevalier, maire.